



## Notice explicative du projet N°14.12

### **Réduction de l'usage des produits phytosanitaires : acquisition d'une désherbeuse à vapeur par la commune de Verneuil-sur-Avre**

Fiche-dispositif N°14 : aide à la création et/ou au développement des pratiques de développement durable, et plus particulièrement les pratiques de mobilité dite « durable »

**Comité de Programmation du 30 mars 2015**

## **I. DESCRIPTIF DU PROJET**

### **1. Présentation du projet**

#### ➤ **Contexte :**

Dans le sillage du Grenelle de l'environnement, la tendance est à la réduction des produits phytosanitaires dans les espaces verts et à proximité de lieux dits sensibles (écoles, crèches, aires de jeux pour enfants, hôpitaux et cliniques, maisons de retraite) au niveau des collectivités territoriales. Cela implique de trouver des solutions alternatives au désherbage chimique.

Il a donc été décidé d'étudier différentes méthodes alternatives. Le désherbage mécanique n'est cependant pas apparu comme solution alternative opportune. La commune est particulièrement attentive aux effets néfastes de cette pratique sur la forme physique des agents municipaux. Face aux problèmes de pollution du sol et des cours d'eau par les produits phytosanitaires, les élus ont décidé d'étendre cette politique « zéro phyto » à l'entretien de la voirie de ses communes, notamment en raison des cours d'eau et de la présence de caniveaux représentant un risque d'évacuation des produits phytosanitaires dans les rivières. Les évolutions de la législation nationale quant au désherbage des collectivités ne sont pas non plus étrangères à cette démarche.

Après plusieurs tests et démonstrations, le choix de la commune s'est porté sur une désherbeuse à vapeur très peu consommatrice d'eau. La possibilité d'utiliser de l'eau de récupération est par ailleurs étudiée.

#### ➤ **Objectifs du projet :**

- Supprimer à terme l'usage des produits phytosanitaires
- Préserver l'eau et l'économiser

#### ➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

- Agents d'entretien de la commune de Verneuil-sur-Avre
- Usagers des espaces publics entretenus de Verneuil-sur-Avre

### ➤ **Contenu :**

Le projet de réduction des produits phytosanitaires passe par la mise en place d'une solution alternative nécessitant l'acquisition d'une désherbeuse à vapeur.

Cet engin produit de la vapeur dite « sèche », à haute température (95-105°C), qui détruit la plante jusqu'au système racinaire.

Les principales caractéristiques techniques sont définies ci-après :

- Pression vapeur : 7-9 bars
- Puissance absorbée : 100 Watts
- Capacité du réservoir d'eau interne : 50 L
- Poids : 100 Kg

La consommation est assez faible à tous les niveaux : 80L d'eau et 3L d'essence pour une utilisation pendant une journée pleine. En outre, le bruit assez faible (47 db), notamment par rapport à un désherbage mécanique, plaide en faveur d'un tel équipement. La désherbeuse peut également fonctionner de manière électrique, à condition d'être branchée sur le secteur, ou sur un allume-cigare, dès lors qu'il est assez puissant pour supporter l'intensité demandée par la machine (les allume-cigares de 10A sont recommandés).

De manière à limiter les efforts pouvant avoir des impacts sur la santé, notamment sur le dos, le chariot de la désherbeuse est équipé d'un système de propulsion permettant de monter des pentes allant jusqu'à 20%.

L'ensemble des trottoirs et caniveaux devant étant traités par cet outil, la surface concernée est estimée à 9 600 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, cet outil permet d'autres utilisations, comme du nettoyage, de la désinfection, du décollage d'affiches, en diminuant également la consommation d'eau.

### ➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Décembre 2014 : réflexion de la commune en vue d'investir dans une désherbeuse
- Janvier-Février 2015 : comparaison des différents types de désherbeuses possibles
- Printemps 2015 : appel d'offres, achat de la désherbeuse

## **2. Localisation de l'opération**

### ➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Commune de Verneuil-sur-Avre

### ➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Verneuil-sur-Avre pour les habitants

## II. EVALUATION DU PROJET

### ➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Surface d'espaces verts traités par la désherbeuse : 9 600 m<sup>2</sup>
2. Part des espaces verts traités par solutions alternatives aux phytosanitaires : 100 %

### ➤ Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :

1. Quantité de produits phytosanitaires économisée par an : 80 % du volume actuellement utilisé
2. Quantité d'eau économisée par an : 10 000 L

### ➤ Critères de notation

#### **Partenariat/Concertation :**

La commune a échangé avec la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton qui travaille depuis un peu plus de temps sur un projet similaire d'acquisition d'une désherbeuse. Par ailleurs la commune a dialogué avec l'agence de l'eau Seine Normandie pour, sinon signer et mettre en application la charte d'entretien des espaces naturels, du moins être conseillé pour adopter des pratiques plus vertueuses en matière d'entretien des espaces publics.

#### **Caractère pilote/Innovation :**

Un peu plus de 30 communes de l'Eure sont adhérentes à la charte d'entretien des espaces publics ou pensent à y adhérer. Cette pratique n'est donc pas très répandue dans le département, ni dans le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.

#### **Diagnostic ascendant :**

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?* les élus et les services techniques
- *Comment ?* sur la base de constats faits sur le terrain
- *A quelle échelle ?* la commune de Verneuil-sur-Avre
- *Un document a-t-il été réalisé ?* non, mais le projet a été présenté et débattu en conseil municipal

#### **Social :**

Les usagers des espaces publics seront moins exposés à des produits dangereux pour l'environnement et la santé, si ce n'est plus du tout exposés. La mise en place d'une nouvelle technique constitue une opportunité pour sensibiliser les habitants à l'acceptation de « l'herbe » en ville et aux méthodes de gestion différenciée des espaces verts.

Du côté des employés en charge du désherbage, l'arrivée d'une telle machine représente la fin des travaux pénibles. Les désherbeuses ont même été homologuées pour être utilisées par des personnes présentant un handicap.

#### **Ecologie/Environnement :**

Cette nouvelle technique permettrait la préservation de la ressource en eau à la fois sur le volet qualitatif (limitation de l'usage de produits polluants) et quantitatif (diminution significative de la consommation d'eau). L'adhésion à la charte d'entretien des espaces naturels, avec des visites d'inspection pour vérifier le respect des engagements de la charte, est un gage que ce changement de pratiques s'inscrit dans la durée.

#### **Economie :**

La rationalisation de l'entretien des espaces verts et la suppression de l'achat de produits phytosanitaires représentent une économie de fonctionnement du service non négligeable.

### III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant HT</b>
Acquisition de la désherbeuse	20 363,00 €
<b>Coût prévisionnel du projet</b>	<b>20 363,00 €</b>

<b>Financement d'origine publique</b>	<b>Montant en €</b>
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	0 €
Conseil Régional	0 €
Conseil Général	0 €
Autres (commune, PNR, EPCI...)	0 €
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
<b>Sous-total contrepartie nationale</b>	<b>9 163,35 €</b>
<b>Financements européens (FEADER)</b>	<b>11 199,65 €</b>
<b>Sous-total financements publics</b>	<b>20 363,00€</b>

<b>Financement d'origine privée</b>	<b>Montant en €</b>
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	0 €
Autofinancement public non co-finançable	0 €
Autres financeurs privés	0 €
<b>Sous-total financeurs privés</b>	<b>0 €</b>

<b>Recettes prévisionnelles générées par le projet</b>	<b>Montant en €</b>
<b>Sous-total recettes prévisionnelles</b>	<b>0 €</b>

<b>TOTAL = coût général du projet</b>	<b>20 363,00 €</b>
---------------------------------------	--------------------